



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/916

S/17295

21 juin 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE

INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE

PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 21 juin 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la lettre que S. Exc. Nora Astorga, vice-ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua, a adressée le 18 juin aux ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora (voir annexe). Cette lettre contient des renseignements sur les résultats de la réunion organisée dans la ville de Liberia (Costa Rica) par S. Exc. José León Talavera, ministre adjoint des relations extérieures de la République du Nicaragua, avec les pays membres du Groupe de Contadora et le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, qui constituent la Commission d'enquête qui se réunit actuellement dans ce pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXE

Lettre datée du 18 juin 1985, adressée aux ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre pour préciser par écrit la position adoptée par le Gouvernement nicaraguayen au cours de la réunion tenue hier, le 17 juin, dans la ville de Liberia, par les représentants des Gouvernements de la Colombie, du Venezuela, du Mexique et du Panama, S. Exc. le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et la délégation du Nicaragua, présidée par M. José León Talavera, ministre adjoint des relations extérieures.

Dans sa déclaration, M. Talavera a exprimé sa satisfaction de pouvoir présenter à la Commission désignée par le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains les vues du Gouvernement nicaraguayen au sujet de la situation critique qui existe dans la zone frontière commune, afin de démontrer, de manière catégorique et convaincante, que les forces armées du Nicaragua n'ont en aucune façon participé aux événements regrettables au cours desquels des gardes civils du Costa Rica ont trouvé la mort.

Le Nicaragua a souligné en particulier sa ferme volonté de paix et de dialogue avec le Costa Rica, dont témoignent les multiples initiatives qu'il a prises et parmi lesquelles il convient de citer sa récente proposition de constituer une zone démilitarisée, sous supervision internationale, afin de garantir de façon définitive l'élimination des conflits dans la zone frontière.

Le Nicaragua a également souligné que les tensions avec le Costa Rica ont pour origine directe la présence de forces mercenaires sur le territoire du Costa Rica qui l'utilisent pour lancer des opérations militaires contre le peuple nicaraguayen et créer des frictions et des incidents artificiels qui détériorent les relations entre les deux Etats, et donnent de nouveaux prétextes à la guerre d'agression que le Gouvernement des Etats-Unis mène contre le Nicaragua.

A cet égard le Nicaragua a de nouveau invité les Etats membres du Groupe de Contadora à vérifier sur son territoire la véracité de ces affirmations.

Dans ce contexte, le Nicaragua tient à réaffirmer sa profonde préoccupation devant l'approbation récente, par le Congrès des Nations Unies, de millions de dollars pour ces forces mercenaires, ce qui introduira à coup sûr de nouveaux éléments de tension dans les relations entre le Costa Rica et le Nicaragua, compte tenu de l'utilisation que les groupes mercenaires font du territoire du Costa Rica.

Ensuite, le commandant Roberto Calderón, chef de la cinquième région militaire du Nicaragua, a donné lecture d'un document concernant l'utilisation du territoire du Costa Rica dans le cadre de plans d'agression contre le Nicaragua; des copies de ce document ont été distribuées aux membres de la Commission. Ce document donne un compte rendu détaillé des principales activités, camps, pistes d'atterrissage et refuges des mercenaires, ainsi que le nom des fonctionnaires costa-ricains, civils et militaires, qui collaborent avec la contre-révolution.

De même, une vidéocassette contenant des déclarations faites par le mercenaire Edén Pastora, ainsi que des vues des camps et des entrevues avec des fonctionnaires costa-riens a été présentée officiellement. Cette vidéocassette montre de manière indiscutable la façon dont les forces mercenaires opèrent à partir du territoire costa-ricien.

En outre, le commandant Calderón, s'appuyant sur des cartes de la zone, a présenté en détail les objectifs de l'opération "Soberanía" (Souveraineté) que l'Armée populaire sandiniste mène actuellement dans la zone du fleuve San Juan. Il a signalé en particulier les affrontements qui ont eu lieu entre notre armée et les forces mercenaires qui ont attaqué à partir de la rive sud du fleuve. Au cours de cette présentation, un compte rendu chronologique des activités militaires et des actes d'agression commis à partir du Costa Rica a été donné :

1. Le 25 mai 1985, l'opération "Soberanía" a été lancée dans le but de normaliser la situation dans la région du fleuve San Juan, ce qui présentera des avantages à la fois pour le Costa Rica et pour le Nicaragua en rétablissant la liberté de navigation.
2. Le 26 mai, le camp des contre-révolutionnaires situé dans le secteur de la Quebrada Miguelito a été occupé. A 11 h 30 environ, des tirs de canon sans recul ont été dirigés contre l'Armée populaire sandiniste à partir du secteur de Las Tiricias, en territoire costa-ricien.
3. Le 27 mai, à 17 h 50, un coup de canon sans recul a été tiré en direction du territoire nicaraguayen, à partir de positions situées en face de l'île Agua Fresca, en territoire costa-ricien.
4. Le 28 mai, à 16 heures, les premiers contingents de l'Armée populaire sandiniste ont occupé le camp de Nachuca. Le lendemain, vers midi, cette position était entièrement occupée.
5. Le 30 mai, pendant que nos troupes étaient déployées entre Rápido et Raudal Campaña, vers 8 heures, une colonne d'une soixantaine d'hommes portant des uniformes de camouflage, est venue du sud, en provenance du secteur du fleuve Infiernito, et s'est dirigée vers le nord, où elle a occupé deux hauteurs du côté costa-ricien du San Juan, ainsi que deux maisons situées dans cette zone. Ensuite, sept de ces mercenaires se sont dirigés vers le fleuve et ont essayé de le traverser en direction du Nicaragua; ils ont rencontré une patrouille de reconnaissance de l'Armée populaire sandiniste qui se dirigeait du nord vers le sud, vers des positions occupées par nos troupes. Les contre-révolutionnaires ont ouvert le feu sur cette patrouille qui a riposté, anéantissant sept mercenaires qui se trouvaient sur des embarcations de type "cayuco". Entre 8 heures et 9 h 30 environ, il y a eu un autre affrontement. En se retirant, les contre-révolutionnaires ont tiré avec un lance-roquettes de type LAW probablement, sur l'une des maisons précitées, provoquant une série d'explosions.
6. Le 31 mai à 7 heures, un groupe de plus de 60 contre-révolutionnaires s'est approché des maisons en provenance de la même direction, et a ouvert le feu sur le territoire nicaraguayen et engagé un combat qui a duré une quinzaine de minutes. Durant ce combat, une roquette lancée par nos troupes a touché l'autre maison où elle a également provoqué une série d'explosions.

7. Le même jour, à 16 heures, à la suite d'une opération engagée par nos troupes à l'embouchure du fleuve Sarnoso, un contre-révolutionnaire dénommé Lucio Barrera Urbina a été fait prisonnier, tandis qu'un autre qui, selon les déclarations du détenu, était connu sous le nom de "María", s'est échappé. Au même moment, est apparu devant nos positions un groupe de 60 ou 70 contre-révolutionnaires qui ont ouvert le feu en direction de notre territoire et ont engagé un nouveau combat qui a duré une vingtaine de minutes, au bout desquelles ils se sont retirés dans la direction d'où ils étaient venus, une vingtaine de minutes après un tir intense à l'intérieur du territoire costa-ricien, auquel l'Armée populaire sandiniste n'a pas pris part.

8. Le 1er juin, vers midi, est apparu sur le territoire costa-ricien un groupe de civils portant le drapeau du Costa Rica; ils ont ramassé plusieurs corps qui étaient restés sur les hauteurs voisines et les ont portés jusqu'à l'endroit où se trouvaient les maisons.

9. Le 3 juin, entre 9 h 30 et 10 heures, une embarcation à bord de laquelle se trouvaient cinq contre-révolutionnaires est tombée dans une embuscade tendue par nos troupes sur le fleuve San Juan, dans le secteur de Machuco. Le 5 juin, cette opération s'est poursuivie, une douzaine d'obus d'artillerie ayant fait impact sur le territoire du Nicaragua à 16 heures. Ce tir provenait du secteur de Las Cruces, en territoire costa-ricien.

10. Les 8, 9, 10 et 11 juin, des tirs d'artillerie et de mortier en provenance du territoire costa-ricien ont été dirigés sur le territoire nicaraguayen, sur la zone de Caño Machado. Il convient de signaler que le 11 juin à 16 heures, un tir d'artillerie en provenance du territoire costa-ricien a été dirigé contre un hélicoptère MI-8 de notre armée qui s'apprêtait à atterrir dans le secteur de La Pensa.

11. Le 14 juin, vers 15 h 30, une embarcation à bord de laquelle se trouvaient cinq contre-révolutionnaires a été coulée dans l'embouchure du Caño Machado.

En conclusion, le commandant Calderón a réaffirmé catégoriquement qu'à aucun moment les troupes de l'armée nicaraguayenne n'avaient traversé le fleuve San Juan pour opérer en territoire costa-ricien.

Le Gouvernement nicaraguayen, par mon intermédiaire, exprime sa conviction que ces renseignements dignes de foi seront dûment pris en considération et incorporés dans le rapport définitif qui doit être établi par la Commission. Le Nicaragua réaffirme que ce type de conflits artificiels, qui sont totalement étrangers au Gouvernement nicaraguayen, sont le résultat et la conséquence précise de la présence de forces irrégulières sur le territoire costa-ricien. Les actions de ces groupes mercenaires, qui opèrent dans le cadre de la politique belliqueuse de l'Administration des Etats-Unis, ont pour but de créer un climat de tensions et de conflits qui permettent au Gouvernement des Etats-Unis de s'engager sur le chemin de la guerre, au détriment des nobles efforts de paix entrepris sous les auspices du Groupe de Contadora.

